



fin de CDD, délai pour récupérer tous les papiers

Par **vanessa2609**, le **25/06/2012 à 14:01**

Bonjour,

Je travaillais en CDD pendant 6 mois. Fin avril, j'ai passé un entretien pour qu'à la fin de mon CDD, je sois en CDI. Le 18 juin 2012, dernier jour de mon CDD, la directrice remplaçant ma directrice étant en arrêt maladie, m'a appelé au travail à 19h me disant qu'elle ne me reprenait pas (je finissais ma journée à 20h...). De ce fait, elle m'a dit qu'elle m'appellerait dans la semaine pour que je vienne récupérer mes papiers. A ce jour, je n'ais aucune nouvelle, je ne connais pas les raisons de mon licenciements. La seule chose que j'ai c'est des lettres de recommandations que des médecins sidérés de mon départ m'ont établies. Je me permets de vous demander quelle est le délai légal pour que j'obtienne tout mes papiers ? Par avance merci.

Melle de Figueiredo.

Par **P.M.**, le **25/06/2012 à 17:11**

Bonjour,

Sans promesse d'embauche écrite, vous n'avez pas de recours parce que le CDD s'est interrompu au terme prévu...

Normalement, le certificat de travail doit vous être délivré immédiatement et il est admis que le solde de tout compte ainsi que l'attestation destinée à Pôle Emploi le soient à la date habituelle de la paie mais ces documents étant quérables, vous devriez aller les chercher éventuellement après avoir contacté l'employeur pour savoir s'il sont prêts...